

Commanditaires

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, les sociétés en commandite suivantes ont apporté des modifications en ce qui a trait aux commanditaires:

Raison sociale de la société	Lieu du principal établissement	Date d'enregistrement des modifications
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAVILLON	1005, boulevard, Vanier, Laval, QC	1987 03 18
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PBL	3575, boul. St-Laurent, bureau 606, Montréal, QC, H2X 2T7	1987 02 17

Le protonotaire adjoint de la Cour supérieure, district judiciaire de Montréal,
CLAUDE LEBEAU

82

Inspecteur général des institutions financières

Assurances — Loi sur les

La Capitale, compagnie d'assurance générale

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les assurances (L.R.Q., c. A-32) et de la Loi sur les compagnies (L.R.Q., c. C-38), il a accordé des lettres patentes supplémentaires, en date du 17 mars 1987, à la compagnie « La Capitale, compagnie d'assurance générale », modifiant le capital-actions.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
1454-0322

81

social au 186, rue Gamble Ouest, Rouyn, a été dissoute, le 24 mars 1987, en vertu de la Loi sur la liquidation des compagnies.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
1631-8073

81

Ministères — Avis concernant les

Affaires municipales

Divers

Municipalité d'Irlande

Avis est donné par le soussigné que le gouvernement a adopté, en date du 25 mars 1987, un décret ayant pour objet de changer le nom de la municipalité de la partie sud du canton d'Irlande de la municipalité régionale de comté de L'Amiante, en celui de « Municipalité d'Irlande ».

Conformément à l'article 52 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1), ce changement de nom entre en vigueur après la publication avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le sous-ministre,
JACQUES O'BREADY

85

Liquidation des compagnies — Loi sur la

H.L. Beauchamp Inc.

L'inspecteur général des institutions financières donne avis que la corporation « H.L. Beauchamp Inc. », constituée en vertu de la Partie I de la Loi sur les compagnies, en date du 28 novembre 1978, avec siège